

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
26/11/2020

Le foie gras : un mets pas si délicat

Le foie gras est le produit star des fêtes de fin d'année. Pourtant, dans notre société qui se préoccupe de plus en plus du bien-être animal, la production de foie gras ne devrait pas avoir sa place. Alors que l'État français est attaqué par un recours en responsabilité pour cinq violations du droit de l'Union européenne* – la plupart des pays de l'Union ont interdit la production de foie gras –, la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) en appelle au pouvoir des consommateurs, qui peuvent contribuer, par leurs actes d'achats, à réduire la souffrance animale.

Pour cela, la LFDA a rédigé un livret intitulé *Le foie gras. Une gourmandise au prix de la souffrance*, qui détaille les différents aspects de la production de ce mets traditionnel et explique la souffrance endurée par les palmipèdes lors de la phase de gavage. Ce livret permet d'informer le consommateur pour qu'il puisse faire un choix éclairé.

Alimentation forcée pendant environ deux semaines, enfermement dans des cages grillagées durant cette période, lésions aux pattes, aux ailes et à l'œsophage, problèmes respiratoires et cardiaques, foie malade... voilà une partie de ce qu'endurent les canards et les oies utilisés pour produire du foie gras. Il s'agit de canards mâles, car les cannetons femelles, dont le foie ne grossit pas assez, sont broyés à la naissance.

Le délice d'un mets pas si délicat ne justifie pas la souffrance qui est infligée aux oiseaux.

Lien pour télécharger le livret : https://www.fondation-droit-animal.org/documents/Livret_Foie_gras_LFDA2019.pdf

* Par l'association L214

Contact :

Nikita Bachelard, chargée d'affaires publiques
01 47 07 98 99 • communication@fondation-droit-animal.org

www.fondation-droit-animal.org

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) œuvre pour faire reconnaître les droits fondamentaux des animaux par une réflexion éthique et scientifique. Créée en 1977 sous le nom de Ligue Française des Droits de l'Animal, elle est reconnue d'utilité publique en 1985 puis, en tant que fondation en 1999. Louis Schweitzer préside le conseil d'administration qui, aux côtés d'un comité d'honneur et d'un comité scientifique, forme un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'étude visant à transposer dans le droit les connaissances et les avancées scientifiques ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des animaux.

